

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 juillet 2003
Français
Original: espagnol

**Lettre datée du 28 juillet 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le compte rendu des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Mexique au cours du mois d'avril 2003 (voir annexe). Ce rapport a été établi après consultation des autres membres du Conseil mais sous mon entière responsabilité et ne doit pas être considéré comme représentant les vues du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Adolfo **Aguilar Zinser**



**Annexe à la lettre datée du 28 juillet 2003,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Évaluation des travaux du Conseil de sécurité
sous la présidence du Mexique (avril 2003)**

Introduction

Le Mexique a assuré la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU en avril 2003. Pendant cette période, le Conseil a examiné des questions concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment en Afrique, en Asie et en Europe. Il a également organisé des débats thématiques axés sur la coopération entre le Conseil et les organisations régionales, les mesures prises à l'échelon international pour lutter contre le terrorisme et la crise alimentaire en Afrique. La séance de récapitulation pour le mois d'avril a été consacrée au « Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les situations d'après conflit ». Le 11 avril, Luis Ernesto Derbez, Ministre des affaires étrangères du Mexique, a présidé une séance publique du Conseil de sécurité sur le thème « Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales ».

Le présent rapport a pour objectif de fournir un aperçu des activités menées par le Conseil en avril 2003. Il comprend cinq sections : la récapitulation des travaux réalisés pendant le mois; les objectifs du Mexique; la situation en Afrique, en Asie et en Europe; les questions thématiques et les observations finales.

Récapitulation des travaux

Le programme du Conseil de sécurité pour le mois d'avril a été chargé. Le Conseil s'est réuni 13 fois en séances officielles, deux fois en séances privées et à 16 reprises pour des consultations. Il a adopté cinq résolutions et une déclaration du Président (voir annexe I), et il y a eu 10 déclarations à la presse (voir annexe II).

Les objectifs du Mexique

La présidence mexicaine avait pour objectif essentiel de renforcer le multilatéralisme afin de favoriser l'adoption d'un accord sur l'application de règles précises et d'oeuvrer en faveur de l'unité au sein du Conseil. À cet effet, elle s'est employée à encourager le débat sur la situation humanitaire en Iraq, lequel a débouché sur l'adoption par consensus de la résolution 1476 (2003).

La présidence a également encouragé le dialogue entre les membres du Conseil sur les points inscrits à l'ordre du jour, en organisant des consultations pour préparer les décisions du Conseil concernant notamment le Burundi, la République centrafricaine, Chypre, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Libéria, la Somalie et le Moyen-Orient, en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Afin d'accroître la transparence des travaux du Conseil, le Mexique a organisé une réunion sur le thème « Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales », à laquelle ont participé les principales organisations régionales et sous-régionales concernées par les questions de paix et de sécurité. Cette réunion avait pour but de promouvoir un dialogue ouvert afin de renforcer la coordination entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales s'agissant des nouveaux défis que doit relever la communauté internationale.

Dans ce même esprit, la séance de récapitulation a souligné le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les situations d'après conflit et une réunion parallèle sur les liens entre le Conseil de sécurité et la société civile a été organisée en coordination avec l'Académie mondiale pour la paix.

La situation en Afrique, en Asie et en Europe

En avril, le Conseil de sécurité a examiné plusieurs situations concrètes, conformément au programme de travail adopté par ses membres. Le résumé des questions abordées est exposé ci-après.

Afrique

Burundi

Le Conseil a examiné à deux reprises la situation au Burundi. Le 3 avril, au titre du point intitulé « questions diverses », il s'est penché sur un projet de déclaration à la presse, établi par la France, se félicitant de la décision prise par le Président du Burundi, Pierre Buyoya, de remettre la présidence au Vice-Président, le 1er mai 2003. La déclaration a été lue par le Président du Conseil.

Le 16 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Burundi, Berhanu Dinka, a fait un exposé sur les derniers événements intervenus dans le processus de transition de ce pays. Il s'est notamment exprimé sur l'engagement des parties à promouvoir le processus de paix, la volonté politique manifestée par le Président Buyoya de poursuivre la transition, le retour dans le pays d'un grand nombre de réfugiés, l'adoption par l'Assemblée nationale transitoire de la loi sur la répression des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que sur la nécessité urgente d'obtenir des ressources financières de la communauté internationale pour soutenir les activités du Gouvernement de transition et répondre aux besoins immédiats de la population.

Les membres du Conseil ont souligné, d'un commun accord, l'importance de l'annonce faite par le Président Buyoya de respecter son engagement en faveur du processus de transition et de remettre le pouvoir au Vice-Président le 1er mai 2003. Ils ont souligné la nécessité de procéder au désarmement et à la démobilisation des anciens combattants et ont salué l'Union africaine pour la mission qu'elle a prévu d'effectuer au Burundi. Lors des consultations, le Conseil a adopté le texte de la déclaration faite à la presse par le Président.

Côte d'Ivoire

En avril, le Conseil de sécurité a tenu trois consultations officieuses et une séance publique sur la situation en Côte d'Ivoire, auxquelles ont participé plusieurs ministres des affaires étrangères de pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le 7 avril, le Conseil a tenu des consultations officieuses sur le rapport du Secrétaire général sur la Côte d'Ivoire (S/2003/374), présenté par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi. Le Conseil a étudié la recommandation du Secrétaire général concernant la création d'une Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI), dont le mandat est décrit à la section IX du rapport. Les membres du Conseil se sont dits prêts à négocier sur la base du projet de résolution élaboré par la France pour la création de la MINUCI, et ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle aide la force de la CEDEAO, qui surveillait le cessez-le-feu en Côte d'Ivoire, à surmonter ses graves difficultés financières et logistiques. En outre, du fait de la situation au Libéria, les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité d'adopter une approche régionale du conflit et se sont dits préoccupés par la situation humanitaire et les violations des droits de l'homme dans ce pays.

À l'occasion de consultations officieuses, le 15 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, Albert Tevoedjre, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation, constatant que dans l'ensemble, le cessez-le-feu était respecté et que des progrès avaient été accomplis dans le domaine politique, même si la sécurité dans l'ouest du pays restait précaire. Il a signalé un ensemble de faits positifs sur le plan politique, en particulier la réunion du gouvernement d'Union nationale le 3 avril, la constitution progressive d'un gouvernement et la délégation par le Président de ses pouvoirs au Premier Ministre. Toutefois, la situation humanitaire et des droits de l'homme demeurait difficile, notamment pour les personnes déplacées et les réfugiés.

Les membres du Conseil ont invité les parties à poursuivre la mise en oeuvre du processus de Linas-Marcoussis et à respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international. Ils se sont également déclarés préoccupés par l'utilisation de mercenaires et d'autres éléments armés étrangers ainsi que par le recrutement forcé, y compris d'enfants, et ont demandé à toutes les parties de mettre immédiatement fin à de telles pratiques. Ils ont renouvelé leur appui aux forces françaises et de la CEDEAO et ont prié la communauté des donateurs d'honorer leurs engagements financiers pour aider les forces de la CEDEAO.

Le 29 avril, le Conseil a tenu une séance officielle pour analyser la situation politique en Côte d'Ivoire à laquelle ont participé le Secrétaire général, le Ministre ghanéen des affaires étrangères, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, le Ministre ivoirien des affaires étrangères, Bamba Mamadou, le Ministre guinéen des affaires étrangères, François Lonsény Fall, le Ministre nigérian des affaires étrangères, Sule Lamido, et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas.

À cette occasion, le Secrétaire général a remercié la CEDEAO et la France pour le rôle important qu'elles ont joué en vue d'un retour à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire ainsi que pour leur soutien à l'Accord de Linas-Marcoussis. Leur engagement a été déterminant car il a permis d'éviter l'escalade du conflit. Les ministres ont souligné que la circulation d'un grand nombre d'armes à feu était l'un

des facteurs empêchant le retour à une vie normale dans le pays et que la porosité des frontières facilitait le passage de mercenaires libériens en Côte d'Ivoire et fragilisait la relative stabilité qui avait pu être instaurée. Ils ont fait appel au soutien de la communauté internationale pour préparer la voie du retour à la paix et à une vie normale en Côte d'Ivoire et la tenue d'élections transparentes, libres et régulières à l'issue du processus (en octobre 2005) afin de mettre fin à la crise.

Les membres du Conseil ont insisté sur le fait que l'adoption de l'Accord de Linas-Marcoussis constituait un pas vers la paix et qu'il fallait continuer d'encourager l'application. À court terme, la sécurité nationale et les contrôles aux frontières devront être renforcés, ce qui supposait d'accroître les effectifs de la force de la CEDEAO sur le terrain. Ils se sont engagés à continuer d'adopter une approche régionale tenant compte de la situation en Sierra Leone et au Libéria et ont exhorté la communauté des donateurs à fournir une aide économique plus importante à la Côte d'Ivoire.

Par la suite, lors d'une séance privée, le Conseil a poursuivi l'examen de la question avec les ministres des affaires étrangères des États membres de la CEDEAO. À cette occasion, les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés par la CEDEAO pour résoudre la crise en Côte d'Ivoire et ont appuyé l'appel lancé aux États Membres par la délégation ministérielle de la CEDEAO en faveur d'un soutien logistique et financier.

Libéria

Le 28 avril, le Conseil de sécurité a tenu des consultations officieuses sur le deuxième rapport soumis par le Secrétaire général en application de la résolution 1408 (2002) du Conseil de sécurité concernant le Libéria (S/2003/466). Le rapport a été présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh.

Les membres du Conseil ont approuvé le nouveau mandat élargi du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria. Ils se sont dits inquiets de la détérioration de la situation dans le pays, de l'intensification du conflit armé entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles, de la persistance des violations des droits de l'homme et du recrutement d'enfants dans les rangs des groupes rivaux.

Les membres du Conseil ont évoqué la grave crise humanitaire qui frappe le peuple libérien, notamment les personnes déplacées et les réfugiés. À cet égard, ils ont exhorté les parties au conflit à négocier un accord de cessez-le-feu et à aplanir leurs différends par le dialogue. Ils ont déclaré que la mission du Conseil de sécurité qui devait se rendre en Afrique de l'Ouest, notamment au Libéria et en Côte d'Ivoire, aurait pour objectif commun avec l'Union africaine, la CEDEAO et le Groupe de contact international pour le Libéria, de promouvoir un cessez-le-feu et d'amorcer un processus qui permettra, d'une part, de conduire les populations du Libéria et de Côte d'Ivoire vers la paix et, d'autre part, de consolider la paix et la stabilité dans toute la région.

Les membres du Conseil se sont émus du départ des organisations humanitaires et ont engagé les groupes rebelles et le Gouvernement à les autoriser à accéder librement aux zones où se sont établis les personnes déplacées et les réfugiés, à respecter les droits de l'homme et à mettre fin aux attaques contre la

population civile. Ils ont également abordé la possibilité de la fourniture d'une assistance électorale au Libéria par l'Organisation des Nations Unies. La délégation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté un projet de résolution prorogeant le régime des sanctions contre le Libéria pour une nouvelle période de 12 mois.

Région de l'Afrique centrale

Le 17 avril, au cours de consultations, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a fait un exposé sur les mesures prévues par le Secrétaire général pour l'Afrique centrale. Il a récapitulé les principaux éléments de la déclaration prononcée par le Président du Conseil, le 31 octobre 2002, (S/PRST/2002/31) et a brièvement analysé les raisons pour lesquelles la stabilité politique indispensable à l'amélioration de la situation économique dans la région n'avait pu être instaurée.

Il a reconnu que les États d'Afrique centrale avaient fait des efforts pour parvenir à la paix et à la stabilité sur la base du développement et il a rendu compte de la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission d'évaluation interinstitutions, à laquelle participeraient des institutions et des organisations régionales en vue d'identifier les questions relatives à la paix, à la sécurité, au développement, aux besoins économiques et aux conditions nécessaires pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme.

Les membres du Conseil ont mesuré l'importance des disparités entre les pays de la région : alors que certains sont dotés de ressources considérables, d'autres sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins de base de leur population. Ils ont noté que ces pays devaient affronter des difficultés communes telles que le banditisme, l'existence de groupes armés organisés et l'exploitation illicite des ressources.

Ils ont manifesté leur inquiétude face à la stagnation économique et aux crises politiques à répétition dans la région; souligné que les organisations internationales et régionales devaient jouer un rôle plus actif dans le règlement des conflits; déclaré qu'il était urgent d'accorder un rang de priorité plus élevé au respect des droits de l'homme et essentiel que cette question fasse partie du mandat des opérations de maintien et de consolidation de la paix et ont demandé à ce que l'accès des organisations humanitaires soit garanti.

Ils ont noté que le respect des accords de paix ne relevait pas de la seule responsabilité des organisations internationales, régionales et sous-régionales mais aussi de la responsabilité commune des États de la région. Ils ont appuyé la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission multidisciplinaire et sollicité la présentation d'un rapport en septembre. À la fin de la réunion et avec l'assentiment des membres du Conseil, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse.

République centrafricaine

Le 17 avril, les membres du Conseil de sécurité ont examiné la situation en République centrafricaine. Le Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, le général Lamine Cissé, les a informés des derniers événements.

Le général Cissé a rendu compte de la situation à la suite du coup d'État qui a porté le général François Bozizé au pouvoir, en mars, ainsi que des premières mesures prises par le gouvernement de facto mis en place par le général Bozizé et dirigé par un premier ministre largement respecté dans le pays. Il a fait observer que le général Bozizé n'avait pas indiqué clairement combien de temps le gouvernement de transition allait rester en place.

Il a déclaré que le général Bozizé avait pris des mesures en faveur de la paix et de la réconciliation et avait appelé à un dialogue national dans ce sens. Il a ajouté que le pays retrouvait peu à peu une certaine stabilité, malgré la poursuite des pillages et des violations graves des droits de l'homme. Il s'est dit préoccupé par le fait que de nombreux partisans du Président Patassé étaient passés dans la clandestinité en raison de l'absence de garanties en matière de sécurité.

Les 400 soldats tchadiens chargés de collecter des armes en collaboration avec l'armée de la République centrafricaine se trouvent toujours dans le pays et les nouvelles autorités ont l'intention de s'attaquer à ce problème persistant. Le général Cissé a mentionné l'assistance que les donateurs ont fournie à la République centrafricaine pour régler les arriérés en matière de salaire, de pensions et de bourses et a souligné la nécessité, pour les institutions de Bretton Woods, d'aider le pays à résoudre la crise économique.

Les membres du Conseil ont condamné le coup d'État mais ont estimé que l'évolution de la situation dans le pays était positive. Le nouveau gouvernement a accordé l'amnistie aux anciennes forces armées suite à leur demande. En outre, le général Bozizé a appelé au dialogue national et un gouvernement de transition a été nommé.

Les membres du Conseil ont demandé aux autorités d'établir un calendrier pour la transition. Ils ont lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle appuie le processus politique et de reconstruction, notamment la tenue d'élections générales ainsi que le retour à la paix et à la démocratie. Ils ont demandé le rétablissement de la Commission conjointe République centrafricaine/Tchad. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse.

République démocratique du Congo

Le 8 avril, les membres du Conseil de sécurité ont entendu le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, qui a fait un exposé sur l'évolution récente de la situation en République démocratique du Congo.

Le Secrétaire général adjoint a souligné l'importance pour le processus de paix en République démocratique du Congo de la réunion de clôture du dialogue intercongolais et du début des activités de la Commission de pacification de l'Ituri. Il a rappelé la découverte de nouveaux charniers en Ituri, les rapports sur les massacres commis à Drodro et l'envoi d'une équipe de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) qui devait faire rapport au Conseil.

Il a déclaré que la situation dans le pays demeurait volatile, notamment dans l'est, et que les violations des droits de l'homme continuaient d'être préoccupantes. La MONUC s'efforçait d'élaborer des propositions pour soutenir les activités d'après guerre et des recommandations préliminaires figureraient dans le prochain

rapport du Secrétaire général, notamment en ce qui concernait les questions de sécurité.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès politiques réalisés et ont souligné que tous les actes de violence et les affrontements militaires qui menaçaient le processus de paix devaient cesser immédiatement. En outre, ils ont déclaré que les troupes ougandaises devaient se retirer du territoire de la République démocratique du Congo.

Les membres du Conseil se sont accordés sur le texte d'une déclaration à la presse à ce sujet. À l'initiative du Mexique, un paragraphe a été inséré dans lequel les membres du Conseil demandent au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'enquêter sur les violences en Ituri. Le Secrétariat de l'ONU a pris des mesures pour lancer cette enquête dont les conclusions seront soumises au Conseil de sécurité.

Somalie

Le 8 avril, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1474 (2003) dans laquelle il accueille avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts (S/2003/223) créé par la résolution 1425 (2002) pour enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes décrété contre la Somalie en application de la résolution 733 (1992), et il a décidé de reconstituer un groupe d'experts pour une période de six mois, lequel serait installé à Nairobi, afin de poursuivre l'enquête sur les violations de l'embargo et de préciser les recommandations soumises dans son rapport.

Le Conseil a constaté avec regret que l'embargo sur les armes avait été constamment violé. Il a pris note avec intérêt des observations et des recommandations figurant dans le rapport et a manifesté son intention de l'examiner soigneusement. Il a réaffirmé qu'il soutenait résolument le processus de réconciliation nationale en Somalie.

Le Conseil a reçu le rapport du Président du Comité créé par la résolution 751 (1992) du 24 avril 1992 sur le rapport du Groupe d'experts, dans lequel figurait une liste des mesures qui pourraient être mises en oeuvre et qui seront examinées par le Conseil dès que le Groupe rétabli par la résolution 1474 (2003) aura précisé ses propositions.

Asie

Lettre datée du 12 février 2003, adressée par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Le 9 avril, des consultations ont été tenues sur le texte de la lettre datée du 12 février 2003, adressée par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. À l'issue de ces consultations, le Président du Conseil de sécurité, répondant aux questions de la presse, a déclaré que les membres du Conseil avaient tenu des consultations sur le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, qu'ils avaient manifesté leur inquiétude à cet égard et que le Conseil continuerait de suivre cette affaire.

Iraq/Koweït

Le 3 avril, la Vice-Secrétaire générale, Louise Fréchette, accompagnée par le Coordonnateur des opérations humanitaires en Iraq, Ramiro Lopez da Silva, a présenté au Conseil de sécurité une évaluation préliminaire de la situation humanitaire dans le pays. Elle a notamment mentionné la réponse positive à l'appel éclair lancé par le Secrétaire général le 28 mars, et fait référence aux modifications logistiques apportées au programme « pétrole contre nourriture » en application de la résolution 1472 (2003).

Les membres du Conseil ont pris acte de la présence en Iraq de personnel local de l'ONU, mais ont souligné que le Secrétaire général avait un rôle de coordination à jouer dans la fourniture de l'assistance humanitaire. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse.

Le 7 avril, le Secrétaire général a informé les membres du Conseil de sa décision de nommer Rafeuuddin Ahmed, en tant que son Conseil spécial pour les questions concernant le rôle potentiel de l'ONU dans l'Iraq d'après guerre.

Le 24 avril, le Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, a présenté le onzième rapport du Secrétaire général concernant l'application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999). Il a souligné que les événements récents en Iraq allaient offrir l'occasion de clarifier les faits concernant les citoyens koweïtiens et autres qui avaient disparu lors de la guerre de 1991. Les membres du Conseil ont manifesté leur soutien et leur gratitude à l'Ambassadeur Vorontsov pour ses travaux ainsi qu'au Comité international de la Croix-Rouge. Ils ont appelé tous les pays ainsi que les organisations et les particuliers en mesure de contribuer aux enquêtes à fournir toute information qui pourrait permettre de progresser dans la recherche de ces personnes disparues.

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU)

Le 22 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations avec le Président exécutif de la COCOVINU et le représentant à New York du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les deux responsables ont déclaré qu'ils attendaient une décision du Conseil sur l'utilité d'un retour des inspecteurs en Iraq. Le Président exécutif a indiqué que, conformément aux résolutions pertinentes, il soumettrait son rapport en juin, étant entendu qu'il quitterait son poste à la tête de la COCOVINU avant la fin juin.

Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)

Le 2 avril, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à la MONUIK. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la MONUIK pour la période du 16 septembre 2002 au 21 mars 2003 (S/2003/393).

Le Sous-Secrétaire général a donné des informations sur la suspension des activités de la MONUIK et a indiqué que la plupart du personnel de la Mission avait été rapatrié ou réaffecté. Il a déclaré qu'un contingent d'appui serait maintenu au Koweït pour exercer des fonctions de liaison et fournir un appui aux autres organismes des Nations Unies. Un communiqué officiel a été publié à l'issue de la réunion.

Le 3 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations sur la MONUIK. Ils ont approuvé la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission pour trois mois. À cet effet, le Président du Conseil a adressé une lettre au Secrétaire général (S/2003/400).

Programme « pétrole contre nourriture »

Le 8 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations sur la mise en oeuvre du programme « pétrole contre nourriture ». Le Directeur exécutif du Bureau du Programme Iraq, Benon Sevan, a fait un exposé sur les mesures que le Bureau mettait en place pour appliquer la résolution 1472 (2003). Il a mis l'accent sur l'identification des articles prioritaires en transit, les difficultés de communication avec les fournisseurs et la recherche de nouveaux lieux de déchargement dans les pays voisins pour les produits alimentaires et les médicaments.

Les membres du Conseil ont pris note des problèmes opérationnels et logistiques posés par la mise en oeuvre du programme humanitaire et ont encouragé le Directeur exécutif à communiquer régulièrement des informations au Conseil par l'intermédiaire du Comité créé par la résolution 661 (1990).

Le 22 avril, les membres du Conseil ont tenu des consultations sur le programme « pétrole contre nourriture ». Le Directeur exécutif du programme a évoqué l'application de la résolution 1472 (2003) et les ajustements administratifs et techniques aux contrats d'achat autorisés pour l'Iraq. Il a exhorté le Conseil à proroger la période de 45 jours visée au paragraphe 4 de la résolution afin de faciliter les ajustements nécessaires. La délégation mexicaine a distribué un projet de résolution de nature technique en vue de proroger la période initiale de 45 jours jusqu'au 3 juin 2003, date de la fin de la phase en cours du programme.

Le 24 avril, lors d'une séance officielle, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1476 (2003), prorogeant jusqu'au 3 juin 2003 les dispositions du paragraphe 4 de la résolution 1472 (2003).

Réunion dans le cadre de la formule Arria

La présidence mexicaine a encouragé l'initiative de la délégation pakistanaise d'organiser, le 9 avril et dans le cadre de la formule Arria, une réunion consacrée à la situation humanitaire en Iraq après le début du conflit. Les membres du Conseil et les représentants des principales organisations non gouvernementales internationales impliquées depuis longtemps dans des opérations de secours humanitaire en Iraq, notamment Care International, Save the Children, Amnesty International, Médecins sans frontières et OXFAM, ont participé à cette réunion. Celle-ci a contribué à mieux faire connaître la situation humanitaire sur le terrain en Iraq et a donné lieu à un dialogue productif entre ces groupes de la société civile et les membres du Conseil, notamment ceux qui font partie de la coalition.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Au cours d'une séance officielle tenue le 16 avril, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, a récapitulé les événements intervenus depuis la séance du 19 mars 2003.

Le Sous-Secrétaire général a déclaré que, malgré les obstacles et la situation sur le terrain, dès que le nouveau Cabinet palestinien serait confirmé, le Quartet

soumettrait la feuille de route au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne. Il a souligné que les parties et la communauté internationale devraient être prêtes à respecter la ligne de conduite esquissée dans la feuille de route, qui définit les responsabilités incombant à chacune d'entre elles. Il a déclaré que l'Autorité palestinienne devrait prendre des mesures immédiates et efficaces pour lutter contre le terrorisme et que le Gouvernement israélien devrait améliorer la situation humanitaire des Palestiniens, notamment en levant les blocus internes et le couvre-feu. Il a ajouté qu'il importait que la communauté internationale accorde un soutien sans restriction, constant et impartial à cette initiative.

Il a souligné que la feuille de route constituait toujours le moyen le plus sûr de concrétiser la vision de deux États, un État d'Israël en sécurité et prospère et un État palestinien indépendant, viable, souverain et démocratique. En ce qui concerne la situation sur le terrain, il a signalé que depuis septembre 2000, le nombre des victimes s'élevait à 2 566 du côté palestinien et à 766 du côté israélien. Il a notamment fait référence à la construction par Israël d'un « mur de séparation », qui a des conséquences politiques et économiques graves pour les Palestiniens, et a déclaré qu'il soumettrait d'ici peu un rapport à ce sujet. Il a également signalé que la situation le long de la Ligne bleue restait calme, malgré la tension créée par les raids aériens israéliens au-dessus du Liban et les tirs antiaériens du Hezbollah.

À l'issue de la séance officielle, les membres du Conseil ont tenu des consultations sur ce sujet. Ils se sont dits favorables à une soumission rapide de la feuille de route et à la confirmation du nouveau Cabinet palestinien; ont déploré le cycle de violence et condamné les attaques-suicide palestiniennes ainsi que le recours excessif à la force par Israël, et ont souligné qu'il fallait éviter toute action qui conduirait à une escalade de la violence le long de la Ligne bleue.

Le 16 avril, au titre du point « Questions diverses », la délégation de la République arabe syrienne a présenté au nom du Groupe des États arabes, un projet de résolution sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient qui avait été examiné au niveau des experts. La délégation syrienne a déclaré que la situation dans la région offrait l'occasion de faire progresser une cause commune inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis de nombreuses années, et elle a expliqué qu'en soumettant cette proposition son gouvernement entendait aborder en même temps la question des armes de destruction massive et celle de la menace terroriste.

Timor oriental

Le 4 avril, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1473 (2003) dans laquelle il a décidé que la composition et les effectifs de la police de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) seraient modifiés conformément aux recommandations du Secrétaire général. Il a également décidé de lui attribuer une unité de police internationale pendant un an, et d'assurer une présence accrue en matière de surveillance et de services consultatifs dans les districts où le maintien de l'ordre a été confié à la police du Timor oriental, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, avant le 20 mai 2003, un plan détaillé concernant la révision du calendrier de réduction des effectifs militaires de la MANUTO.

Le 28 avril, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Kamalesh Sharma, a informé le Conseil qu'il serait nécessaire de redoubler d'efforts dans les domaines

de l'administration de la justice, de la protection des droits de l'homme, de la sécurité intérieure et de l'appui à l'économie locale. Il a ajouté qu'une assistance internationale resterait nécessaire une fois que la Mission aura pris fin.

Europe

Chypre

Le 10 avril, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle, immédiatement suivie de consultations, en vue d'examiner la situation à Chypre. Lors de la séance, le Conseiller spécial du Secrétaire général, Álvaro de Soto a présenté le rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2003/398). Celui-ci portait sur les mesures prises par le Secrétaire général de 1999 à mars 2003, délai proposé aux parties chypriotes grecques et chypriotes turques pour parvenir à un accord de réunification.

Pendant les consultations, les membres du Conseil ont trouvé regrettable que les parties n'aient pu trouver un accord et ils ont remercié le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés pendant tout le processus de négociation.

Le 14 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1475 (2003), dont le projet avait été présenté par l'Allemagne, la Bulgarie, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni et. La Fédération de Russie a prononcé une déclaration après le vote.

Kosovo, Serbie et Monténégro

Le 14 avril, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse (SC/7729) soutenant la déclaration du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, Michael Steiner, par laquelle il a estimé que la loi sur l'enseignement supérieur adoptée par l'Assemblée du Kosovo, le 3 avril 2003, était sans effets juridiques. Il a également appelé les institutions provisoires d'administration autonome à agir dans le cadre de leurs compétences conformément à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel.

Le 23 avril, le Conseil a tenu une séance officielle sur l'application des résolutions du Conseil sur le Kosovo au cours de laquelle le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a rendu compte des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour les trois premiers mois de l'année 2003, en s'appuyant sur le rapport le plus récent du Secrétaire général (S/2003/421) complété par des informations plus récentes.

Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général a notamment fait référence au processus de transfert de responsabilités supplémentaires aux institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo; à l'augmentation de la violence fondée sur des considérations ethniques et son incidence sur la liberté de mouvement et sur le processus de retour durable des personnes déplacées; au récent attentat à l'explosif contre un pont de chemin de fer rural dans le nord du Kosovo par un groupe extrémiste albanais; à la nécessité pour les autorités de Belgrade et de Pristina d'engager un dialogue direct sur des questions pratiques; et à la tendance croissante, de la part tant des représentants élus albanais que serbes du Kosovo de

publier des déclarations et/ou de prendre des mesures unilatérales contraires à l'esprit de la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel.

Pour leur part, les membres du Conseil ont soutenu le processus de transfert des responsabilités tout en soulignant l'importance de le mener à bien conformément à la résolution 1244 (1999) et aux chapitres 5 et 8 du Cadre constitutionnel. Ils ont également réaffirmé leur soutien au principe des « normes avant le statut », souligné la nécessité pour Belgrade et Pristina d'engager un dialogue direct dans les plus brefs délais, et exhorté les responsables de la majorité albanaise et de la minorité serbe au Kosovo à éviter tout acte ou déclaration extrémiste. Ils ont trouvé préoccupantes l'intensification de la violence ethnique et l'absence de liberté de mouvement pour les minorités ainsi que de conditions favorables au retour durable des personnes déplacées.

Questions thématiques

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

Le 4 avril, le Conseil de sécurité a tenu une séance officielle pour recevoir le dernier rapport de l'Ambassadeur Jeremy Greenstock en qualité de Président du Comité contre le terrorisme.

Le Conseil a rendu hommage à l'Ambassadeur Greenstock pour le travail remarquable qu'il a effectué à la tête du Comité et pour sa conviction que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans la lutte contre le terrorisme. Il a rappelé que l'Ambassadeur Greenstock avait jeté des bases solides pour les travaux futurs du Comité et l'a remercié d'avoir été à l'origine de la promotion du dialogue avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Rendant compte des travaux du Comité au Conseil, le Président du Comité a déclaré que celui-ci avait mené ses activités conformément aux instructions ministérielles reçues en application de la résolution 1456 (2003). Il a également présenté le programme de travail pour la septième période de 90 jours (S/2003/387). Il a fait état des liens de coopération excellents établis avec la grande majorité des États Membres et de l'ébauche d'un réseau mondial de lutte contre le terrorisme. Il a également déclaré que le Comité devrait faire preuve de sensibilité et de fermeté lorsqu'il aborderait la phase de surveillance de l'application de la résolution 1373 (2001).

L'Ambassadeur Greenstock a fait référence à de nouvelles menaces telles que celles posées par l'accès éventuel de terroristes à des matières employées pour fabriquer des armes chimiques, biologiques et nucléaires et autres armes létales. La campagne de lutte contre le terrorisme avait acquis une dimension mondiale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, et la réunion organisée le 6 mars avec près de 60 organisations internationales et régionales diverses avait marqué une étape importante dans la création d'un réseau mondial.

Sur un plan plus personnel, il a souligné que le Comité avait eu pour effet de susciter des modifications législatives et administratives pour lutter contre le terrorisme au niveau national. Il a également estimé que le Comité avait été l'occasion de produire un effort collectif et que les diverses organisations

internationales et régionales devaient créer les capacités institutionnelles nécessaires pour lutter contre le terrorisme.

Il a également déclaré que le Comité lui-même avait reconnu le lien qui existait entre la résolution 1373 (2001) et les autres obligations, notamment celles relatives aux droits de l'homme.

Pour conclure la séance, le Président a lu une déclaration présidentielle (S/PRST/2003/3) dans laquelle le Conseil accueillait avec satisfaction l'exposé du Président du Comité. Le Conseil a salué le Représentant permanent de l'Espagne, l'Ambassadeur Inocencio Arias, qui a été nommé aux fonctions de nouveau Président, et confirmé que M. Gaspar Martins (Angola), M. Zinser (Mexique) et M. Lavrov (Fédération de Russie) continueraient à exercer les fonctions de vice-présidents du Comité.

Les membres du Conseil ont invité le Comité à continuer de lui faire régulièrement rapport sur ses activités et a exprimé son intention d'examiner la structure et les activités du Comité au plus tard le 4 octobre 2003.

Comité créé par la résolution 1267 (1999)

Le 17 avril, lors de consultations, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés, représentant du Chili au Conseil de sécurité, a présenté le premier rapport pour 2003, établi en application du paragraphe 9 de la résolution 1455 (2003).

Dans son rapport, l'Ambassadeur Valdés a examiné les activités du Comité et du Groupe de suivi depuis l'adoption de la résolution 1455 (2003) et décrit les mesures à prendre. Le Président du Groupe de suivi, Michael Chandler, a fait un bref exposé sur les activités du Groupe.

Après avoir entendu le Président du Comité, les membres du Conseil ont pris acte de l'importance de l'action du Comité dans la lutte contre Al-Qaida et les Taliban ainsi que les entités qui leur sont associées. Ils ont souligné le caractère international du Comité et rendu hommage à l'Ambassadeur Valdés pour ses travaux en tant que Président.

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Le 24 avril, à l'occasion de consultations et au titre du point « Questions diverses », les membres du Conseil de sécurité ont approuvé la décision prise par le Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure d'approuver la proposition du Mexique de demander à la délégation du Royaume-Uni d'élaborer l'introduction portant sur la période allant du 1er août 2002 au 30 avril 2003. Il a été convenu que l'Espagne se chargerait par la suite de la partie concernant la période allant du 1er mai au 31 juillet 2003, l'ensemble de l'introduction étant ensuite incorporée dans un document récapitulatif qui serait examiné par le Groupe de travail en juillet.

Réunion de haut niveau sur le thème : « le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales »

Le 11 avril, le Conseil de sécurité a tenu une réunion de haut niveau sur le point intitulé « Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales ». Le Secrétaire général ainsi que les représentants de l'Union africaine, de l'Organisation des États américains, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Union européenne et de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest ont assisté à cette réunion présidée par le Ministre mexicain des affaires étrangères, Luis Ernesto Derbez.

La réunion avait pour objectif de faire connaître les expériences respectives des organisations régionales qui y étaient représentées, notamment leurs capacités spécifiques, leurs mécanismes d'alerte rapide, de prévention, de gestion et de règlement des conflits et les possibilités d'échanges d'informations.

Les participants ont identifié certains des défis et des menaces à la paix et à la sécurité internationales; ils ont analysé les données d'expérience en matière de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales et formulé des propositions sur les moyens de renforcer cette coopération.

Les participants ont réaffirmé que la garantie de la paix et de la sécurité internationales relevait au premier chef de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité; tout en soulignant le rôle de plus en plus important joué par les organisations régionales et sous-régionales à cet égard. Il a été largement admis que les modalités de coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales devraient être conformes aux dispositions de la Charte des Nations Unies, notamment du Chapitre VIII, mais qu'il était urgent de mettre en place des mécanismes de réaction rapide aux nouveaux défis sans cesse renouvelés que la communauté internationale devait affronter.

Les propositions faites lors de la réunion ont été incorporées dans une lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil (S/2003/506), à savoir : a) organiser régulièrement un dialogue de haut niveau entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales; b) améliorer l'échange d'informations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ainsi qu'entre les organisations régionales elles-mêmes en le rendant systématique; c) mettre en place un système mondial permettant de faire face aux défis et aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, dont la coordination serait assurée par l'ONU; d) promouvoir une coordination rapide entre le Conseil et les organisations régionales, notamment avant la prise de décisions susceptibles de concerner ou de toucher ces organisations; et e) convoquer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une conférence internationale sur la paix mondiale, précédée par des réunions régionales sur la question.

Exposé sur l'insécurité alimentaire en tant que menace pour la paix et la sécurité internationales

Le 7 avril, au cours d'une séance officielle, le Conseil de sécurité a analysé la crise alimentaire en Afrique en tant que danger pour la paix et la sécurité

internationales. James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM), a déclaré qu'en Afrique 200 millions de personnes souffraient de malnutrition et que 50 millions de personnes étaient menacées de famine; et que le PAM avait besoin de ressources suffisantes pour faire face à cette situation.

Le Directeur exécutif a fait observer que la sécheresse, le VIH/sida, la mauvaise gestion des affaires publiques, les conflits et des politiques économiques mal conçues figuraient parmi les causes principales de la crise alimentaire en Afrique.

Séance de récapitulation

Le 30 avril, le Conseil de sécurité a tenu une séance de récapitulation publique sur le thème « Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les situations d'après conflit ».

Le Secrétaire général a souligné la nécessité pour l'Organisation de tirer les leçons des expériences passées afin que la réponse aux crises soit la plus efficace possible. Il a notamment insisté sur l'importance d'instaurer la confiance entre les parties pour que les populations puissent devenir autosuffisantes; de répondre aux besoins humanitaires de base, notamment en termes de sécurité et de maintien de l'ordre pour créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre de processus politiques viables, ainsi que sur la nécessité de promouvoir les initiatives en faveur de la réconciliation, d'une bonne gouvernance, de l'état de droit et de la justice pendant les périodes de transition.

Les délégations qui ont participé au débat ont souligné le rôle positif joué par l'Organisation des Nations Unies au Timor oriental, au Kosovo, en Afghanistan et en Sierra Leone. Cette expérience pourrait être utile pour l'Iraq. Elles ont noté que l'Organisation avait adopté une approche intégrée, faisant appel à la coordination entre les activités conjointes de tous ces organes et entre ces derniers et les pays souhaitant participer à la reconstruction. L'Organisation a également bénéficié de l'appui des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales.

Tribunal international pour le Rwanda

Le 29 avril, le Conseil s'est réuni en séance officielle pour examiner une lettre datée du 21 avril 2003, adressée à son président par le Secrétaire général (S/2003/467), transmettant une liste de 35 candidatures aux postes de juge *ad litem* conformément au paragraphe 1 c) de l'article 12 *ter* du statut du Tribunal international pour le Rwanda.

À la suite des consultations organisées au sein du Conseil et du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux, le Conseil a adopté la résolution 1477 (2003) transmettant à l'Assemblée générale la liste des candidatures aux postes de juges *ad litem*, conformément au paragraphe 1 d) de l'article 12 *ter* du statut du Tribunal.

Réunion extraordinaire du Conseil des Amériques

Le 29 avril, dans le cadre des activités organisées par le Mexique pendant sa présidence, une réunion s'est tenue dans les locaux du Conseil des Amériques, à New York, sur le thème « Le Conseil de sécurité et la société civile ». Cette

manifestation a été organisée conjointement avec l'Académie mondiale pour la paix. La réunion a été divisée en trois groupes qui ont examiné la nature des relations de la société civile avec le Conseil, les informations fournies au Conseil par la société civile et les propositions de cette dernière pour améliorer sa contribution aux travaux du Conseil.

Parmi les questions les plus importantes abordées à l'occasion de la réunion, il convient de mentionner la nécessité pour les organisations non gouvernementales concernées de communiquer avec les capitales où sont données les dernières instructions sur la majorité des sujets. La réunion a pris acte de la valeur ajoutée du travail réalisé sur le terrain par les organisations non gouvernementales et de leur utilité pour anticiper et prévenir les conflits. La question de savoir s'il fallait que le Conseil organise plus fréquemment des réunions thématiques qui fourniraient un cadre permettant d'énoncer des droits et des principes pour les diverses activités du Conseil a été abordée, et plusieurs mesures ont été proposées pour renforcer les travaux futurs, notamment a) tenir un plus grand nombre de séances dans le cadre de la formule Arria; b) planifier un plus grand nombre de missions du Conseil dans les zones de conflit; c) nommer des rapporteurs thématiques; et d) tenir une séance mensuelle du Conseil avec des organisations non gouvernementales. En dernière analyse, la réunion a été perçue comme un événement concret qui contribuerait à faciliter le dialogue entre le Conseil de sécurité et la société civile et à en accroître l'efficacité.

Observations finales

Durant la présidence du Mexique, un effort considérable a été accompli pour promouvoir la transparence des méthodes de travail du Conseil de sécurité avec les États Membres de l'Organisation. Le Président du Conseil a organisé régulièrement des séances d'information sur les différents aspects du programme pour le mois d'avril. Toutes les demandes d'informations présentées par les délégations ont reçu des réponses. Les informations sur les travaux du Conseil figurant sur la page Internet de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies ont été constamment actualisées. En outre, la pratique adoptée par la présidence de la Colombie, en décembre 2002, d'envoyer un bulletin d'information quotidien aux coordonnateurs politiques des membres du Conseil par courrier électronique et par télécopie a été maintenue.

Appendice I

Résolutions et déclarations adoptées en avril 2003

Résolutions

<i>Numéro</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Thème</i>
1473 (2003)	4 avril 2003	La situation au Timor oriental
1474 (2003)	8 avril 2003	La situation en Somalie
1475 (2003)	14 avril 2003	La situation à Chypre
1476 (2003)	24 avril 2003	La situation entre l'Iraq et le Koweït
1477 (2003)	29 avril 2003	Tribunal international pour le Rwanda

Déclarations présidentielles

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Thème</i>
S/PRST/2003/3	4 avril 2003	Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

Appendice II

Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité en avril 2003

Burundi (3 avril)

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités de la déclaration faite par le Président Buyoya, dans laquelle il annonce que, conformément à la Constitution de transition, la passation de pouvoirs au Vice-Président Domitien Ndayizeye pour la deuxième phase de la transition, aura lieu le 1er mai. Ils ont rendu hommage au Président Buyoya pour les efforts qu'il a déployés en vue de faire progresser le processus de paix.

Ils demandent aux partis politiques et à la population de poursuivre le dialogue en vue de parvenir à un règlement des questions liées au rétablissement de la paix dans le pays.

Iraq (3 avril)

Aujourd'hui, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé faisant une évaluation préliminaire de la situation humanitaire en Iraq, présenté par la Vice-Secrétaire générale en présence de Ramiro Lopez da Silva, Coordonnateur humanitaire pour l'Iraq.

Le Conseil a pris note des observations de la Vice-Secrétaire générale, qui a déclaré que, même si la situation actuelle ne pouvait être considérée comme critique, tout danger qu'elle le devienne n'était pas écarté.

La Vice-Secrétaire générale a indiqué que 1,2 milliard de dollars d'engagements avaient déjà été reçus au titre de l'appel éclair des Nations Unies lancé le 28 mars pour un montant total de 2,2 milliards de dollars.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les difficultés rencontrées par les secours humanitaires pour accéder à la population iraquienne. Suite à l'adoption de la résolution 1472 (2003), des mesures immédiates ont été prises pour moduler la priorité des divers contrats et assurer la coordination avec les pays voisins en vue de trouver d'autres lieux de livraison.

La Vice-Secrétaire générale a signalé que 3 000 agents des Nations Unies recrutés localement se trouvaient actuellement sur le terrain et que les livraisons s'effectuaient sur une base pratique, mais le Conseil de sécurité a souligné le rôle de coordination du Secrétaire général.

République démocratique du Congo (8 avril)

Les membres du Conseil de sécurité ont condamné l'offensive lancée par le RCD-Goma dans l'est de la République démocratique du Congo et l'ont enjoint de replier immédiatement ses troupes sur les positions convenues.

Les membres du Conseil ont condamné les massacres perpétrés dans la région de l'Ituri et ont demandé que les auteurs soient identifiés et traduits immédiatement en justice. En outre, ils ont prié le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'enquêter sur ces événements et de faire rapport au Conseil dès que possible. Ils ont exhorté les forces ougandaises à se retirer du territoire de la

République démocratique du Congo, dans les plus brefs délais, et ont rappelé que tant qu'elles sont déployées sur le terrain, elles sont responsables de la sécurité de la population civile. Ils ont invité toutes les parties à coopérer pleinement avec la Commission de pacification de l'Ituri, qui vient juste de commencer ses travaux.

Les membres du Conseil ont exigé l'arrêt immédiat des combats et des massacres dans l'est de la République démocratique du Congo ainsi que de tout ce qui pourrait retarder ou entraver la mise en place des institutions de la transition. Ils ont appelé les parties congolaises et celles qui ont une influence sur elles dans la région à faire le nécessaire en vue de la formation d'un gouvernement transitoire en République démocratique du Congo dans les plus brefs délais.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien sans réserve au rôle joué par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo en faveur du processus de paix dans le pays.

Somalie (14 avril)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) sur le rapport du Groupe d'experts chargé de rassembler des informations indépendantes sur les violations de l'embargo sur les armes, et de formuler des recommandations sur les mesures pratiques qui pourraient être prises pour en renforcer l'application.

Ils ont accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe et échangé leurs vues sur les moyens d'améliorer l'application et de renforcer la surveillance de l'embargo sur les armes en Somalie. Ils ont manifesté leur intention de poursuivre, dans le cadre du Comité créé par la résolution 751 (1992), le débat sur les observations et recommandations figurant dans le rapport. Ces recommandations invitent toutes les parties se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur du pays à respecter leurs obligations en ce qui concerne l'application de l'embargo sur les armes.

Les membres du Conseil se sont dits profondément préoccupés par le flux constant d'armes et de matériels militaires provenant de sources étrangères et entrant en Somalie et ont invité tous les États Membres à coopérer avec le Groupe d'experts qui doit être rétabli conformément à la résolution 1474 (2003) pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

Les membres du Conseil ont également réaffirmé l'importance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie.

Kosovo (14 avril)

Les membres du Conseil de sécurité ont résolument appuyé la décision du Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, Michael Steiner, de considérer que la loi sur l'enseignement supérieur promulguée par l'Assemblée du Kosovo le 3 avril 2003 était sans effets juridiques.

Ils se sont déclarés inquiets de cette décision législative et ont prié les institutions provisoires d'administration autonome de s'en tenir aux tâches relevant de leurs compétences, conformément à la résolution 1244 (1999) et au Cadre constitutionnel.

Les membres du Conseil ont fermement réitéré la nécessité de respecter strictement les dispositions de la résolution 1244 (1999) ainsi que l'autorité du Représentant spécial.

Ils ont réaffirmé leur soutien au processus de transfert aux institutions provisoires d'administration autonome des responsabilités visées au chapitre 5 du Cadre constitutionnel, dans le plein respect des dispositions de la résolution 1244 (1999).

Les membres du Conseil ont invité les institutions provisoires d'administration autonome et la population du Kosovo à coopérer véritablement pour assurer le succès de ce transfert.

Côte d'Ivoire (15 avril)

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités du nouveau décret déléguant les pouvoirs au Premier Ministre et de la formation progressive du gouvernement de réconciliation nationale.

Ils ont manifesté une vive inquiétude suite aux récentes violations du cessez-le-feu en Côte d'Ivoire. Le Conseil a appelé toutes les parties à respecter les engagements pris et à mettre immédiatement fin aux attaques qui risquent de porter atteinte au processus de paix et de réconciliation. Il a pris note avec satisfaction de la déclaration prononcée par le Président Gbagbo le 11 avril en espérant qu'elle aura les résultats escomptés. Les membres du Conseil se sont également déclarés profondément préoccupés par l'emploi de mercenaires, la présence d'autres éléments armés étrangers, et le recrutement forcé, notamment d'enfants, et ont exhorté toutes les parties à mettre immédiatement un terme à ces pratiques.

Les membres du Conseil ont demandé aux parties de respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire international.

Ils ont invité les parties à poursuivre le processus de Linas-Marcoussis et ont réaffirmé leur intention de soutenir les efforts déployés par les parties pour respecter leurs engagements. Ils ont réaffirmé leur plein soutien au Comité de surveillance.

Les membres du Conseil ont renouvelé leur soutien aux forces françaises et de la CEDEAO. Ils ont exhorté les donateurs à verser les contributions annoncées pour financer et, si possible, renforcer les forces de la CEDEAO.

Ils ont à nouveau fait part de leur inquiétude en ce qui concerne la situation humanitaire et ont prié les États Membres de répondre à l'appel qui serait lancé à la fin du mois à Abidjan et à Genève.

Les membres du Conseil ont rappelé leur intention de se rendre prochainement en Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire.

Burundi (16 avril)

Les membres du Conseil ont une nouvelle fois salué le changement politique qui doit avoir lieu prochainement au Burundi et encouragé toutes les parties dans le pays à poursuivre leurs efforts en faveur de la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha dans le contexte de la deuxième période de la transition. Ils ont souligné l'importance de la déclaration du Président Buyoya dans laquelle il s'engage à remettre les pouvoirs au Vice-Président le 1er mai 2003. Les membres du Conseil

ont recommandé aux responsables politiques du Burundi de rechercher systématiquement tant un consensus que le partage de la gestion des affaires publiques.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'adoption par l'Assemblée nationale de transition de la loi sur la répression des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, et ils ont exhorté l'Assemblée nationale de transition à faire tout son possible pour adopter le projet de loi sur l'immunité provisoire conformément à l'Accord d'Arusha.

Les membres du Conseil ont engagé vivement les Forces nationales de libération d'Agathon Rwasa à cesser immédiatement les hostilités, à s'associer sans délai au processus de paix et à engager des négociations avec le Gouvernement.

Ils ont rendu hommage à l'Union africaine qui a déployé des observateurs et ils ont encouragé le déploiement, dans les plus brefs délais, des forces de la mission africaine. Ils ont invité la communauté internationale à mobiliser les fonds nécessaires pour permettre le déploiement de la mission africaine, dès que les coûts y afférent auront été évalués.

Les membres du Conseil ont exhorté les donateurs à soutenir l'économie du Burundi, à honorer les engagements pris lors des Conférences de Paris et de Genève ainsi qu'à fournir, avec la plus grande urgence, un appui au budget et à la balance des paiements du Burundi et à contribuer généreusement au fonds d'allègement de la dette pour la transition.

Pour conclure, ils ont exprimé leur soutien aux efforts de facilitation ainsi qu'à l'initiative régionale visant à restaurer la paix au Burundi.

Région d'Afrique centrale (17 avril)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh.

Ils ont réaffirmé l'importance d'une approche globale, intégrée, résolue et concertée des questions relatives à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique centrale.

Ils se sont félicités de l'intention du Secrétaire général d'envoyer une mission multidisciplinaire en Afrique centrale pour évaluer les modalités de mise en oeuvre de cette approche, comme demandé dans la déclaration présidentielle du 31 octobre 2002 (S/PRST/2002/31).

Ils ont invité le Secrétaire général à présenter au Conseil de sécurité, à la fin de la mission, un rapport assorti de recommandations sur les mesures à prendre pour appliquer cette approche globale.

Les membres du Conseil ont pris connaissance avec intérêt des consultations en cours entre le Secrétariat et la Communauté économique des États d'Afrique centrale en vue de la préparation de la mission ainsi que de la décision d'y associer cette dernière.

Ils ont manifesté leur soutien aux propositions faites par le Secrétaire général de renforcer la coordination entre les diverses structures de l'Organisation des Nations Unies dans les pays de la sous-région et de promouvoir le renforcement du partenariat entre le système des Nations Unies et les États d'Afrique centrale.

République centrafricaine (17 avril)

Les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, le général Lamine Cissé.

Ils ont remercié le Représentant spécial du Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés afin de soutenir le dialogue politique, le processus de réconciliation nationale et le rétablissement de l'état de droit en République centrafricaine.

Tout en rappelant qu'ils avaient condamné le coup d'État de mars dans une déclaration du Président en date du 20 mars, les membres du Conseil ont néanmoins accueilli favorablement les progrès politiques accomplis en République centrafricaine, l'appel à un dialogue national et la nomination d'un Gouvernement d'unité nationale, notamment d'un Premier Ministre respecté.

Les membres du Conseil ont estimé indispensable que les autorités de la République centrafricaine élaborent un plan de dialogue national, y compris un calendrier, et organisent des élections dès que possible.

Ils ont estimé que les ressources dont dispose le Bureau des Nations Unies pourraient servir à appuyer le processus politique, notamment l'assistance qui serait émise demandée pour préparer les futures élections générales.

Les membres du Conseil ont réitéré qu'ils soutenaient pleinement l'action du Représentant du Secrétaire général à la tête du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Ils ont ensuite renouvelé leur appui aux efforts de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de l'Union africaine.

Ils ont également invité la communauté des donateurs à contribuer à la reconstruction du pays.

La situation entre l'Iraq et le Koweït (18 avril)

Les membres du Conseil de sécurité ont entendu la présentation du onzième rapport du Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999).

Ils ont invité tous les États, organisations et particuliers qui peuvent apporter leur concours aux enquêtes en cours à intensifier leurs efforts et à fournir des informations qui pourraient aider à déterminer ou se trouvent les 605 ressortissants koweïtiens et autres portés disparus.